

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité d'Hébertville tenue le 6 février 2017, à 20h00, à la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville.

PRÉSENTS :

Mme Doris Lavoie,	Mairesse
M. Robert Duchesne conseiller	district # 1
M. Yves Rossignol, conseiller	district # 2
Mme Éliane Champigny conseillère	district # 3
M. Tony Côté, conseiller	district # 4
M. Christian Desgagnés, conseiller	district # 6

ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Kathy Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

ABSENT :

M. Marc Richard, conseiller district # 5

1. Période d'introspection
2. Mot de bienvenue de la mairesse et constat du quorum

À 20h00, la Mairesse, Madame Doris Lavoie préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

3. ADMINISTRATION

3.A. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5293-2017

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour, tout en ajoutant les points suivants :

10. AFFAIRES NOUVELLES

- 10.A. Corporation de développement d'Hébertville - Achat local campagne
- 10.B. Dépôt du jugement de la requête par Métabetchouan-Lac-à-la-Croix
- 10.C. Journée familiale municipale
- 10.D. Compteurs d'eau - dénonciation pour l'obligation d'installation

3.B. EXEMPTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 16 JANVIER ET DU 23 JANVIER 2017

5294-2017

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'exempter la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 janvier et des séances extraordinaires du 16 janvier et du 23 janvier 2017.

ORDRE DU JOUR

1. Période d'introspection
2. Mot de bienvenue de la Mairesse et constat du quorum
3. Administration
 - 3.A. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
 - 3.B. Exemption de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 janvier et des séances extraordinaires du 16 janvier et du 23 janvier 2017
 - 3.C. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 janvier et des séances extraordinaires du 16 janvier et du 23 janvier 2017
 - 3.D. Retour et commentaires sur les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 janvier et des séances extraordinaires du 16 janvier et du 23 janvier 2017
 - 3.E. Dépôt du certificat d'enregistrement des personnes habiles à voter
 - 3.F. Remise de la trousse des nouveaux arrivants
4. Résolutions
 - 4.A. Comités 2017
 - 4.B. Regroupement pour un Québec en santé - Résolution d'appui
 - 4.C. Transport adapté Lac-Saint-Jean Est - Quote-part 2017
 - 4.D. Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire Saguenay-Lac-Saint-Jean - Proclamation des journées de la persévérance scolaire 2017
 - 4.E. Ministère des Transports Québec (MTQ) - Subvention 2016 pour l'amélioration du réseau routier municipal
5. Correspondance
 - 5.A. Municipalité de Saint-Bruno - Transmission de la résolution # 241.12.16 (OMH)
 - 5.B. Le service l'EauGic - Utilisation efficace de l'eau - Proposition de service
 - 5.C. Commission de protection du territoire agricole Québec - Accusé de réception de la demande de rencontre
 - 5.D. Correspondance M. Gilbert Fortin - Re : Dossier Talus rue Mésy
 - 5.E. Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports - Inspection des structures
 - 5.F. Caisse Desjardins des Cinq-Cantons - Changement au mode d'attribution d'aide financière
 - 5.G. Obligation pour les municipalités de procéder à l'installation de compteurs d'eau - Dénonciation auprès du gouvernement
 - 5.H. Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) - Ristourne 2016
6. Loisirs et culture
 - 6.A. Journée familiale - Carnaval 2017
 - 6.B. Festiballe hivernal - Édition 2017
 - 6.C. Corporation Hébert Village Historique - Versement de l'aide financière pour le fonctionnement du bureau d'accueil touristique 2016

7. Urbanisme
 - 7.A. Inscription au congrès de la COMBEO
 - 7.B. Inscription à la formation sur les stratégies de gestion des eaux pluviales
 - 7.C. Demande pour installer un support à Kayak sur un terrain municipal
 - 7.D. Demande de permis de construction PIIA - 393, rue Turgeon
8. Dons et subventions
 - 8.A. Défi Ski Leucan 2017 - Demande de collaboration
 - 8.B. Maison d'hébergement S.O.S. Jeunesse - Demande d'aide financière
 - 8.C. Fabrique Notre-Dame de l'Assomption d'Hébertville - 21^{ème} édition de l'Encan
 - 8.D. Sentier Notre-Dame Kapatakan - Demande d'aide financière
 - 8.E. Chevaliers de Colomb - Invitation au Brunch d'ouverture Carnaval d'Hébertville
 - 8.F. Société Alzheimer Saguenay-Lac-Saint-Jean - Renouvellement de la carte de membre
 - 8.G. Tournoi de Curling Bonne Entente - Invitation à la 52^{ème} édition
 - 8.H. Fondation pour l'Enfance et la Jeunesse du Saguenay Lac-Saint-Jean - Demande d'achat de billets
 - 8.I. Arc en Flèche - Demande de gratuité de la Palestre
9. Rapport des comités
10. Affaires nouvelles
 - 10.A. _____
 - 10.B. _____
11. Liste des comptes
12. Période de questions
13. Levée de l'assemblée

3.C. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 16 JANVIER ET DU 23 JANVIER 2017

5295-2017

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 janvier et des séances extraordinaires du 16 janvier et du 23 janvier 2017, dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du Conseil, dans les délais prévus par la Loi, soient approuvés tels que rédigés.

3.D. RETOUR ET COMMENTAIRES SUR LES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 16 JANVIER ET DU 23 JANVIER 2017

Aucun commentaire soulevé pour ces séances.

3.E. DÉPÔT DU CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER

Aucun document déposé.

3.F. REMISE DE LA TROUSSE DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Il y a remise de la trousse aux nouveaux arrivants présents ainsi que prise de photos. Ceux qui sont absents seront ultérieurement contactés.

4. RÉSOLUTIONS

4.A. COMITÉS 2017

5296-2017

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'adopter la liste des comités et leur composition tels que proposés par la Mairesse.

Cette liste sera disponible à l'Hôtel de Ville, sur le site Web de la Municipalité, et sur l'édition du Lien de mars prochain.

4.B. REGROUPEMENT POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ - RÉSOLUTION D'APPUI

ATTENDU QU'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;

ATTENDU QUE le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnement favorable aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux;

ATTENDU QUE la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents;

5297-2017

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De signifier notre appui au Regroupement pour un Québec en santé. Et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

1. De poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produit qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :

- a. Par l'augmentation de la taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution du tabagisme;
 - b. Par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
2. D'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'un environnement favorable à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

D'acheminer copie de la présente résolution au député de notre circonscription, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

4.C. TRANSPORT ADAPTÉ LAC-SAINT-JEAN-EST - QUOTE-PART 2017

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Hébertville s'implique au niveau régulier de transport adapté aux personnes handicapées en acceptant les prévisions budgétaires pour l'année 2017 préparées par la Corporation du Transport adapté Lac-Saint-Jean Est et présentées par la Ville d'Alma, mandataire, par conséquent, elle consent à participer au financement d'un tel transport pour personnes handicapées selon les modalités suivantes :

1. La Municipalité remettra à titre de contribution financière à la Corporation du Transport adapté Lac-Saint-Jean Est au cours de la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 un montant de 3 815 \$ et les taxes applicables à être versé en un versement pour le 15 mars 2017.
2. Ce montant, additionné aux contributions financières des autres municipalités participantes et aux revenus provenant des usagers, représentera 25 % des prévisions budgétaires de revenus totaux de 446 087 \$, devant être défrayé pour le service régulier de Transport adapté Lac-Saint-Jean Est aux personnes handicapées, pour l'exercice 2016.
3. De plus, Ville d'Alma accepte, d'une part que la subvention de 75 % des coûts de transport adapté aux personnes handicapées, prévue à l'Arrêté en conseil no.2071-79 de onze (11) juillet 1979, soit versée directement par le ministère des Transports à la Ville d'Alma, porte-parole des municipalités participantes dans ce dossier et, d'autre part, s'engage à veiller à la saine gestion des sommes attribuées à la Corporation du Transport adapté Lac-Saint-Jean Est ainsi qu'à la réalisation du plan de

transport adapté aux personnes handicapées
approuvé par le Ministre des Transports.

5298-2017

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité d'Hébertville contribue pour un montant de 3 815 \$ au service de Transport adapté pour l'exercice 2017.

4.D. CONSEIL RÉGIONAL DE PRÉVENTION DE L'ABANDON SCOLAIRE SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN - PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2017

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et élus du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont placé depuis 20 ans la prévention de l'abandon scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie du Saguenay-Lac-Saint-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont depuis quelques années les plus persévérants au Québec et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore 11,8 % de ses jeunes qui ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires en 2012-2013 (14,9 % pour les garçons et 8,9 % pour les filles);

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage;
- Court 1,7 fois plus de risque de faire partie de la population carcérale;
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE le travail du CRÉPAS et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes

permet à la région d'économiser quelque 24,7 millions de dollars annuellement en coût social;

CONSIDÉRANT QU'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE le CRÉPAS organise, du 13 au 17 février 2017, la 10^{ième} édition des Journées de la persévérance scolaire sous le thème « La persévérance scolaire, c'est l'affaire de tous! », que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE les journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

5299-2017

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De déclarer les 13,14,15,16 et 17 février 2017 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;

D'appuyer le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage - dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires, afin de faire du Saguenay-Lac-Saint-Jean la toute première région éducative au Québec, une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;

De faire parvenir copie de cette résolution au Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

4.E. MINISTÈRE DES TRANSPORTS QUÉBEC (MTQ)- SUBVENTION 2016 POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal d'Hébertville approuve les investissements pour la réalisation des travaux exécutés pour l'amélioration des rangs 2 et 3 et Saint-André, pour la somme de 12 000 \$, conformément aux exigences du Ministère des Transports;

5300-2017

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présents investissements sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la direction générale par intérim à remplir et à déposer le formulaire de déclaration de la réalisation des travaux 2016 au Ministère des Transports.

5. CORRESPONDANCE

5.A. MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO - TRANSMISSION DE LA RÉOLUTION # 241.12.16 (OMH)

La municipalité de Saint-Bruno transmet à la Municipalité une résolution portant sur une proposition de fusion entre l'Office municipal d'habitation de Saint-Bruno avec celui d'Alma.

5.B. LE SERVICE L'EAUGIC - UTILISATION EFFICACE DE L'EAU - PROPOSITION DE SERVICE

Négawatts transmet à la Municipalité de la documentation concernant le service L'EauGic « Pour une utilisation efficace de l'eau ».

5.C. COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE QUÉBEC (CPTAQ)- ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE LA DEMANDE DE RENCONTRE

La CPTAQ accuse réception la demande de rencontre publique de la Municipalité.

5.D. CORRESPONDANCE M. GILBERT FORTIN - RE : DOSSIER TALUS RUE MÉSY

Monsieur Fortin informe la Municipalité de son refus d'assumer les frais de déménagement de son garage. La Municipalité le contactera pour obtenir une copie de sa police d'assurance responsabilité et lui transmettre de nouveau le rapport en insistant sur les correctifs à apporter. Le dossier demeure en suivi.

5.E. MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET) - INSPECTION DES STRUCTURES

Le MTMDET transmet le rapport synthèse d'inspection générale de la capacité portante des ponts et autres ouvrages d'art de la Municipalité. Ce rapport sera transmis au comité des travaux publics pour incorporer ces travaux au calendrier.

5.F. CAISSE DESJARDINS DES CINQ-CANTONS - CHANGEMENT AU MODE D'ATTRIBUTION D'AIDE FINANCIÈRE

La Caisse Desjardins des Cinq-Cantons informe la Municipalité des changements au mode d'attribution d'aide financière.

5.G. OBLIGATION POUR LES MUNICIPALITÉS DE PROCÉDER À L'INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU - DÉNONCIATION AUPRÈS DU GOUVERNEMENT

La MRC de Lac-Saint-Jean Est transmet à la Municipalité une résolution concernant l'installation de compteurs d'eau et la dénonciation qu'elle en fait.

5.H. MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ) -RISTOURNE 2016

La MMQ remettra une ristourne sur les coûts d'assurance grâce à l'examen des états financiers prévisionnels de 2016, qui laissent entrevoir une autre année satisfaisante. Le montant de ristourne pour la municipalité d'Hébertville s'élève à 6 532 \$.

6. LOISIRS ET CULTURE

6.A. JOURNÉE FAMILIALE - CARNAVAL 2017

CONSIDÉRANT QUE le Carnaval d'Hébertville se déroule du 12 au 19 février 2017;

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre du 17 janvier 2017, la Commission des loisirs a résolu d'organiser une journée familiale le dimanche 12 février à la patinoire;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette rencontre, il a été convenu d'allouer une somme de 1 000 \$, dans leur budget des activités sporadiques;

5301-2017

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Tony Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter les recommandations de la Commission des loisirs et d'accorder un budget de 1 000 \$ pour l'organisation de l'activité.

6.B. FESTIBALLE HIVERNAL - ÉDITION 2017

CONSIDÉRANT QUE dans la résolution 3834-2014, le Conseil municipal donne son appui à l'organisation du Festiballe;

CONSIDÉRANT le succès de l'évènement, l'édition 2017 se déroulera les 3 et 4 mars;

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre du 17 janvier 2017 la Commission des loisirs a recommandé la tenue de la quatrième édition du Festiballe et l'octroi d'une aide financière de 4 000 \$, dans leur budget des activités sporadiques ;

CONSIDÉRANT QU'en reconnaissance de cette participation financière, la Municipalité bénéficiera de la visibilité qui s'y rattache et le chapiteau portera le nom de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le comité déploie diverses activités dans la rue Hébert;

5302-2017

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le comité organisateur du Festiballe Hivernal d'Hébertville à organiser son activité selon les mêmes conditions stipulées dans la résolution 3834-2014.

D'accepter les recommandations de la Commission des loisirs et d'accorder une participation financière de 4 000 \$.

D'autoriser que la rue Hébert soit fermée, de la rue Martin à Lajoie, mais une voie de circulation doit être conservée pour les véhicules d'urgence.

6.C. CORPORATION HÉBERT VILLAGE HISTORIQUE (CHVH) - VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE POUR LE FONCTIONNEMENT DU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE 2016

5303-2017

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De payer la somme de 4 100 \$ à la Corporation Hébert Village Historique (CHVH) pour satisfaire à l'engagement de la Municipalité au fonctionnement du bureau d'accueil touristique pour l'année 2016.

La Municipalité s'engage à contacter la Corporation de développement d'Hébertville afin de préciser l'orientation future de la CHVH ainsi que la participation financière municipale dans cet organisme.

7. URBANISME

7.A. INSCRIPTION AU CONGRÈS DE LA COMBEQ

CONSIDÉRANT QU'il est important d'assurer une mise à jour des connaissances et de l'information pour le département d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le congrès se tiendra les 4, 5 et 6 mai prochain à Québec;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'inscription pour un membre de la COMBEQ est de 590 \$ plus les taxes applicables, si l'inscription est effectuée avant le 21 avril 2017;

5304-2017

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser les inscriptions de Mme Patricia Gagné, inspectrice en bâtiment et en environnement ainsi que Mme Sarah Harvey, inspectrice adjointe en bâtiment et en environnement, au congrès de la COMBEQ.

7.B. INSCRIPTION À LA FORMATION SUR LES STRATÉGIES DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

CONSIDÉRANT QU'il est important d'assurer une mise à jour des connaissances et de l'information pour le département d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la formation vise à présenter des techniques, des règlements ainsi que des stratégies qui faciliteront la mise en œuvre de la gestion durable des eaux pluviales;

CONSIDÉRANT QUE la formation est offerte à Roberval le 28 mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE la formation est offerte au coût de 289 \$ avant taxes pour les membres de la COMBEQ;

5305-2017

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser les inscriptions de Mme Patricia Gagné et de Mme Sarah Harvey, inspectrices en bâtiment à la formation sur les stratégies de gestion des eaux pluviales.

7.C. DEMANDE POUR INSTALLER UN SUPPORT À KAYAK SUR UN TERRAIN MUNICIPAL

ATTENDU QUE la Municipalité d'Hébertville est propriétaire du terrain portant le numéro de lot 4 685 734;

ATTENDU QU'il y a un bâtiment servant de poste de pompage pour le système d'enneigement du Mont Lac-Vert sur ce terrain;

ATTENDU QUE la Municipalité donne une servitude de passage pour accéder au Lac Vert à certains propriétaires qui ne sont pas riverains;

5306-2017

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De refuser l'installation d'un support à kayak sur le lot 4 685 734 pour des raisons d'assurance.

D'autoriser l'installation d'un support à Kayak par l'Association des Riverains du Lac Vert Inc. au Camping municipal, pour un maximum de 10 kayaks. Celui-ci devra être implanté selon les recommandations de la Municipalité.

7.D. DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION PIIA - 393 RUE TURGEON

CONSIDÉRANT que la propriété est régie par le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT que le propriétaire souhaite construire un garage en cour arrière;

CONSIDÉRANT que la construction répond aux critères concernant la disposition, la volumétrie, les matériaux ainsi que la couleur de ceux-ci;

5307-2017

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la construction d'un garage au 393, rue Turgeon. Les dimensions du garage seront de 24pi x 32pi. Les revêtements extérieurs utilisés seront du déclin de vinyl blanc pour les murs et de la tôle noire pour la toiture.

5308-2017

8. DONS ET SUBVENTIONS

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'octroyer les subventions aux organismes suivants en vertu de l'article 90 de la loi sur les compétences municipales :

8.A. DÉFI SKI LEUCAN 2017 - DEMANDE DE COLLABORATION

L'organisme demande une aide financière à la Municipalité. Une aide financière de 500 \$ est autorisée.

8.B. MAISON D'HÉBERGEMENT S.O.S. JEUNESSE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

L'organisme demande une aide financière à la Municipalité. Une aide financière de 50 \$ est autorisée.

8.C. FABRIQUE NOTRE DAME DE L'ASSOMPTION D'HÉBERTVILLE - 21^{ÈME} ÉDITION DE L'ENCAN

Le don d'objets promotionnels à l'effigie de la Municipalité est accepté pour l'Encan de la Fabrique.

8.D. SENTIER NOTRE-DAME KAPATAKAN - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

L'organisme demande une contribution financière par l'insertion d'un encart publicitaire et l'inscription des coordonnées de la Municipalité dans les pages de leur nouveau guide « revu, corrigé, amélioré et augmenté ». Une aide financière de 425 \$ est autorisée.

8.E. CHEVALIERS DE COLOMB - INVITATION AU BRUNCH D'OUVERTURE CARNAVAL D'HÉBERTVILLE

Les Chevaliers de Colomb invitent la Municipalité au brunch d'ouverture du carnaval d'Hébertville qui se tiendra le dimanche 12 février 2017, de 9h30 à 12h30. L'achat de cinq billets est autorisé.

8.F. SOCIÉTÉ ALZHEIMER SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN - RENOUVELLEMENT DE LA CARTE DE MEMBRE

La Municipalité renouvelle la carte de membre au coût de 15 \$ pour l'année 2017.

8.G. TOURNOI DE CURLING BONNE ENTENTE - INVITATION À LA 52^{ÈME} ÉDITION

Le comité organisateur du tournoi de curling Bonne Entente invite la Municipalité au tournoi annuel de financement des activités du Club de curling

Riverbend d'Alma. Ce tournoi aura lieu du 6 au 12 février 2017. La demande est refusée.

8.H. FONDATION POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN - DEMANDE D'ACHAT DE BILLETS

L'organisme sollicite la Municipalité à acheter des billets pour un tirage, qui aura lieu le 7 mars 2017, au coût de 100 \$ chacun. La demande est refusée.

8.I. ARC EN FLÈCHE - DEMANDE DE GRATUITÉ DE LA PALESTRE

L'organisme demande la gratuité de la Palestre pour les cours de maniement d'armes à feu. La demande est refusée.

9. RAPPORT DES COMITÉS

LA CONSEILLÈRE MME ÉLIANE CHAMPIGNY

La conseillère Mme Éliane Champigny informe qu'elle a assisté aux rencontres suivantes :

- 2 séances extraordinaires du Conseil
- 3 rencontres - Commission des loisirs - Dossier jeux d'eau et skate parc, l'appel d'offres a été envoyé le 3 février 2017
- Corporation de développement
- Comité de finances

LE CONSEILLER M. MARC RICHARD :

Le conseiller M. Marc Richard étant absent, aucun rapport n'a été déposé.

LE CONSEILLER M. TONY CÔTÉ

Le conseiller M. Tony Côté informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- 2 séances extraordinaires du Conseil.
- 3 rencontres commission des loisirs - Jeux d'eau et skate parc
- Corporation de développement

LE CONSEILLER M. ROBERT DUCHESNE :

Le conseiller M. Robert Duchesne informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- 2 séances spéciales du Conseil
- Régie Intermunicipale en sécurité Incendie Secteur Sud
- Corporation de développement
- Régie Parc Industriel Secteur Sud
- Conseil d'administration le Pionnier
- Comité de consultation en urbanisme (CCU)
2 permis ont été émis pour le mois de janvier totalisant un montant de travaux de 12 000 \$

LE CONSEILLER M. CHRISTIAN DESGAGNÉS :

Le conseiller M. Christian Desgagnés informe qu'il a participé aux rencontres suivantes :

- 2 séances extraordinaires du Conseil
- Corporation de développement
- Comité de finances

LE CONSEILLER M. YVES ROSSIGNOL :

Le conseiller M. Yves Rossignol informe qu'il a participé aux rencontres suivantes :

- 2 séances extraordinaires du Conseil
- Réunion mensuelle - Maison des jeunes la Zone
- Corporation de développement

LA MAIRESSE MME DORIS LAVOIE :

La mairesse Mme Doris Lavoie informe qu'elle a participé à plusieurs rencontres, notamment dans les dossiers suivants :

- Conseil d'administration du Havre Curé-Hébert
- Séance extraordinaire du Conseil
- Rencontre avec la Corporation de développement
- Rencontre chez l'évaluateur - Dossier caserne
- Conférence de presse des Jeux du Québec
- Rencontre avec Mme Marthe Simard - Re : Dossier caserne
- Plénier de la MRC
- Rencontre avec la directrice générale du Mont Lac-Vert
- Réunion de la Régie du Parc Industriel Secteur Sud
- Réunion tourisme à Alma
- Rencontre Stéphane Bérubé - Re : dossier Portrait municipal
- Signature Protocole avec Organisme des terrains de jeux (OTJ) - Dossier jeux d'eau et skate parc
- Rencontre Cévimec BTF, évaluateur de la MRC

10. AFFAIRES NOUVELLES

10.A. CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT D'HÉBERTVILLE - ACHAT LOCAL CAMPAGNE

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de la Corporation de développement d'Hébertville pour une aide financière additionnelle de 2 000 \$ au budget régulier;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière visera principalement une campagne d'achat local;

CONSIDÉRANT les retombées d'une telle campagne;

5309-2017

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser un aide financière de 2 000 \$ dont 1 500 \$ en argent et 500 \$ en services.

10.B. DÉPÔT DU JUGEMENT DE LA REQUÊTE PAR MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX

Le jugement de la requête par Métabetchouan-Lac-à-la-Croix concernant l'irrecevabilité de la démarche de la Municipalité d'Hébertville est déposé. Le dossier suit son cours. Copie de ce jugement sera remise à M. Alain Tremblay.

10.C. JOURNÉE FAMILIALE MUNICIPALE - MONT LAC-VERT

CONSIDÉRANT QUE l'évènement 2016 a été un franc succès et qu'il a permis à plusieurs citoyens de venir se glisser au Mont Lac-Vert;

CONSIDÉRANT QUE l'activité a permis à certaines personnes de découvrir le Centre et d'en utiliser les infrastructures pour une première fois;

CONSIDÉRANT QU'il est important pour les citoyens de se familiariser avec le principal attrait touristique de la Municipalité et que cette journée met à la disposition de la population une infrastructure de la Municipalité;

5310-2017

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la tenue de la Journée portes ouvertes au Mont Lac-Vert pour les citoyens de la Municipalité le dimanche 12 mars 2017 en leur offrant les billets de glissade gratuitement ainsi que des boissons chaudes et des hot-dog.

10.D. COMPTEURS D'EAU - DÉNONCIATION POUR L'OBLIGATION D'INSTALLATION

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle politique émise par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) oblige les municipalités à installer des compteurs d'eau pour différents immeubles de leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette politique aura comme effet d'augmenter sensiblement le compte de taxes pour les entreprises qui utilisent une plus grande quantité d'eau fournie par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises agricoles seront très touchées par cette mesure qui viendra encore une fois diminuer la rentabilité de ces entreprises qui sont très importantes dans la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de compteurs d'eau par les municipalités entraînera des coûts importants;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont été avisées qu'elles ne pourraient utiliser les sommes en provenance de la taxes d'accise pour défrayer les coûts d'achat et d'installation des compteurs d'eau;

CONSIDÉRANT QUE cette façon d'agir du gouvernement va totalement à l'encontre de l'autonomie municipale;

CONSIDÉRANT QUE chacune des municipalités devraient pouvoir choisir les façons qu'elles entendent prendre pour favoriser une utilisation plus efficiente de l'eau potable;

5311-2017

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité dénonce avec vigueur la politique instaurée par le MAMOT qui oblige les municipalités à procéder à l'achat et l'installation de compteurs d'eau sur leur territoire;

QUE la Municipalité dénonce également le fait qu'elle ne peut utiliser les revenus en provenance de la taxe d'accise pour financer les coûts relatifs à l'achat et l'installation des compteurs d'eau;

QUE copie de cette résolution soit transmise au ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et premier ministre du Québec monsieur Philippe Couillard ainsi qu'à tous les députés de la région;

QUE copie soit également transmise à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) pour que des représentations soient faites auprès du gouvernement du Québec;

11. LISTE DES COMPTES

11.A. LISTE DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

5312-2017

Il est proposé par la conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité d'Hébertville pour une somme totalisant 259 436,03 \$.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Plusieurs citoyens présents ont pu poser des questions de différents ordres, principalement dans les dossiers suivants :

- Échange avec la Commission scolaire
- Bibliothèque
- Caserne Incendie

Le tout a été noté et fera partie des discussions ultérieures au Conseil.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller M. Christian Desgagnés propose de lever l'assemblée, à 21h04.

MME DORIS LAVOIE
MAIRESSE D'HÉBERTVILLE

KATHY FORTIN
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
PAR INTÉRIM